

LA SOLUTION IDÉALE POUR VOTRE ENTREPRISE

LES AVANTAGES DU DISPOSITIF



Pour vous, employeur

- Un accélérateur de **motivation** et de **fidélisation**
- Une **exonération de charges** sociales et fiscales **jusqu'à 440€** par an et par salarié⁽¹⁾
- Votre participation employeur **déductible du bénéfice imposable**
- Un **cofinancement** du salarié et de l'employeur
- **Adapté à votre budget** et à vos contraintes financières
- **Accessible à tous vos salariés** (CDI, CDD, saisonniers, apprentis...) et toute l'année
- Des **règles d'attribution** simples en fonction du salaire de chacun

Pour vos salariés

- **Un complément de revenu** net d'impôt⁽²⁾
- Une **augmentation de leur pouvoir d'achat**
- Un titre de paiement nominatif **pour toute la famille**
- **Utilisable toute l'année** sans restriction ni condition



Une exonération de charges sociales accessible à tous les dirigeants non salariés (gérant majoritaire, profession libérale,...)

DES RÈGLES D'ATTRIBUTION SIMPLES

La contribution de l'employeur est de :

- **80%** du montant des Chèques-Vacances si la rémunération mensuelle brute moyenne des 3 derniers mois est inférieure au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS), soit 3 311 € en 2018.
- **50%** si cette rémunération mensuelle brute moyenne est supérieure au PMSS.



Exemple de mise en place

Salaire brut mensuel	Taux de contribution choisi	Votre participation (en une fois)	Participation des salariés (en 1 fois ou sous forme d'épargne)	Dotation finale
< au PMSS	80%	400€	100€	500€
> au PMSS	50%	250€	250€	500€